ORDRE NATIONAL DES MEDECINS DU BENIN

LE CONSEIL NATIONAL
01 BP 3302 COTONOU
Tél. : (+229) 01 94 96 81 81
E-mail : secretariat@ordremedecinsbenin.bj
Site web : www.ordremedecinsbenin.bj

COMMUNIQUÉ

N/REF. : 02/ CE/ONMB/02/26/PR

✦✦✦✦✦✦✦✦✦

- Vu le décret 2025-395 portant Attribution, Organisation et Fonctionnement de l'ONMB,
- Vu le décret 2025- 400 du 16 Juillet 2025 portant régime électoral de l'ONMB,
- Vu les résultats de l'élection du 22 juin 2022 portant l'installation et fonctionnement du Conseil National actuel,
- Vu les dispositions transitoires et finales (articles 104 à 105) du présent décret 2025-400 fixant le mode électoral de l'ONMB,
- Vu la composition de la Commission Électorale Nationale en date du 19 Février 2026,

La Commission électorale communique :

Article 1 : Qualité d'électeur

Est électeur tout médecin régulièrement inscrit au tableau de l'Ordre National des Médecins du Bénin et à jour de ses cotisations à la date de publication de la liste provisoire des électeurs (Article 2 du décret).

Article 2 : Modalité de vote

Le mode de vote retenu pour les prochaines élections ordinales est le vote électronique (en ligne), tel que prévu à l'article 5 du décret.

Article 3 : Mode de scrutin

La Commission électorale adopte un scrutin de liste, conformément aux dispositions de l'article 32 du décret 2025-400 du 16 juillet 2025.

Article 4 : Publication de la liste électorale

La publication de la liste électorale provisoire qui constitue l'une des étapes du processus électoral sera faite le 16 mars 2026. Les médecins inscrits peuvent

toujours s'acquitter de leurs cotisations jusqu'à la date du 15 mars 2026 afin d'y figurer et prendre part au processus.

Article 5 : Obligation de s'inscrire sur la plateforme

Chaque médecin a l'obligation de s'inscrire sur la plateforme de l'ordre en fournissant des informations exactes sur le département d'exercice.

Ceux qui y sont déjà inscrits sont invités à s'assurer que les informations les concernant sont actualisées.

Le Conseil national invite tous les médecins à prendre bonne note de ces informations en vue d'une participation éclairée et conforme aux textes en vigueur.

Fait à Cotonou, le 25 février 2026

Pour le Conseil,
Le Magistrat

Ordre National des Médecins du Bénin
Le Président
Conseil de Discipline

Monsieur Roland AGOSSOU